

La motion est présentée et votée à l'unanimité des 12 membres élus et du représentant de la mairie

*La rentrée scolaire 2024 se prépare dans des conditions catastrophiques au collège Henri Matisse. La DHG est insuffisante au regard de la population scolaire de l'établissement. Notre IPS est en baisse depuis 4 ans, et les élèves en difficulté sont de plus en plus nombreux : nous accueillons notamment 30 % d'élèves boursiers contre 25 % à la rentrée 2022. Par ailleurs, nous avons l'écart type de plus important du XXe arrondissement : cela signifie des élèves qui, certes, entrent dans les apprentissages, mais à l'autre bout, des élèves qui en restent éloignés et que nous peinons à faire progresser. Le calcul d'un IPS moyen ne donne pas à voir l'étendue des difficultés auxquelles de trop nombreux élèves sont confrontés.*

*Par ailleurs, le rectorat de Paris prévoit la fermeture de deux divisions à la rentrée prochaine, l'une en 6e et l'autre en 5e. Si elle devait aller à son terme, cette décision serait lourde de conséquences pour les élèves qui se retrouveraient dans des classes à effectif chargé et les collègues concerné.es par un complément de service. Alors même que les effectifs en CM1 dans les écoles de secteur déclencheraient selon le rectorat la réouverture d'une classe de 6e à la rentrée 2025. Or, nous savons par expérience qu'il est plus facile de fermer une classe que de la réouvrir.*

*Nous, enseignants sur le terrain, sommes au contraire favorables à ce que la baisse démographique dans le secteur soit l'occasion de diminuer le nombre d'élèves par classe, afin de favoriser les apprentissages. De même, les effectifs actuels de nos divisions de 6e laissent présager des classes de cinquième extrêmement chargées.*

*Les annonces du plan « Choc des savoirs » du ministère dessinent une École de l'assignation sociale et tendent à transformer le métier de professeur-e concepteur et conceptrice de son enseignement en technicien-ne d'application. Pour nous, ces annonces sont inacceptables car :*

*→ la mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en Sixième et en Cinquième à la rentrée 2024 (puis en Quatrième et en Troisième à la rentrée 2025) à partir des résultats des évaluations nationales induirait un déterminisme scolaire des élèves, et ce dès la Sixième. La recherche démontre que les classes de niveaux sont inefficaces sur le plan pédagogique et ont des effets catastrophiques à tout point de vue (estime de soi, stigmatisation des élèves, absence de stimulation, etc.)*

*→L'éclatement du groupe classe dès la Sixième participerait à casser le collectif de travail, serait source de désorganisation et produirait sur de très jeunes enfants les effets délétères que l'on observe déjà au lycée. Les collégiens ont besoin de la cohésion et des rituels propres à la structure-classe, pour entrer collectivement dans les apprentissages mais aussi pour nouer des relations amicales.*

*→ Les élèves de sixième perdent une heure hebdomadaire de cours alors même qu'aucun bilan n'a été tiré des heures de soutien / approfondissement.*

*→Le tri scolaire des élèves, et donc social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont corrélées, commencera dès la Sixième avec des regroupements de niveau, se poursuivra dès la Cinquième avec la découverte des métiers notamment pour préparer les élèves les plus fragiles à se projeter dans le monde du travail, et se terminera avec l'examen du DNB, désormais érigé en barrage pour le passage en Seconde. L'année suivante, la classe prépa-lycée risque de devenir un*

*sas avant l'apprentissage pré-bac, hors statut scolaire, avec contrat de travail. Cela revient à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité obligatoire. L'orientation est un travail au long court et ne peut dépendre du premier examen de leur scolarité passé par les élèves. Le tri social qui sous-tend cette réforme est contraire aux valeurs d'une école publique pour toutes et tous.*

*→ L'organisation matérielle de regroupements de niveau va induire des contraintes telles sur tous les emplois du temps que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur-es s'en trouveront encore dégradées.*

*→ Attaquer la liberté pédagogique des professeur-es en imposant des méthodes et des pratiques, des manuels certifiés, des applications utilisant l'intelligence artificielle censées être plus performantes que les enseignant-es, c'est mépriser la profession.*

*Nous n'acceptons pas de laisser des tests stéréotypés, parfois ratés à cause du stress que les évaluations provoquent, définir le parcours scolaire de chaque élève dès la Sixième car la prétendue flexibilité du dispositif serait forcément marginale.*

*Nous défendons une autre école et un collège qui auraient les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère consistant à ériger un collège qui trie et sépare les élèves en son sein, qui réduit à néant toute tentative d'École inclusive. Ces mesures annoncées attaquent l'éthique de notre profession. Il s'agit d'une marche arrière d'au moins 50 ans, une régression vers les balbutiements du collège unique, avant que l'État ne porte le principe d'une même ambition pour l'ensemble des collégien-nes.*

*Les choix ici faits sont idéologiques. Pas de moyens pour augmenter les personnels et construire une école ambitieuse pour les élèves ? Or nous savons que :*

- le coût de l'uniforme pour tou.tes (plus de 2 milliards) serait supérieur à une augmentation de 10% de l'ensemble des profs (1,9 milliards)*
- la généralisation du SNU est estimée à 3 milliards, pris, là encore sur le budget de l'éducation nationale*
- le financement de l'enseignement privé représente une dizaine de milliards par an pris sur le budget de l'éducation nationale.*

*Par ailleurs, le Président E. Macron annonce d'autres modifications qui ne sont actées ni par des textes réglementaires, ni même par les dotations horaires réceptionnées dans les établissements. Un nouvel enseignement obligatoire de théâtre deviendrait, selon ses propos, « un passage obligé » et « l'histoire de l'art retrouverait sa place au collège et au lycée », dès la rentrée prochaine.*

*S'il s'agit de nouveaux enseignements, ils ne connaissent pour l'heure ni horaire réglementaire ni moyen pour leur mise en œuvre. Il serait inacceptable, comme certaines hypothèses l'envisagent, qu'ils puissent être installés à la place d'horaires disciplinaires obligatoires. Il ne saurait être question de supprimer l'obligation scolaire de l'éducation musicale et des arts plastiques, ni de diminuer les horaires actuels.*

*De même, il ne pourrait être question que n'importe quel.le volontaire puisse mener un enseignement d'éducation civique et moral alors que les professeur.es d'histoire-géographie sont les seul.es formé.es à l'ensemble des questions qu'elle recouvre. L'appellation « instruction civique »*

*utilisée par le président est une appellation réactionnaire qui montre qu'il ne s'agirait pas de former les élèves à devenir des citoyen.nes émancipé.es.*

*Les personnels d'enseignement et d'éducation soutenus par le SNES-SNEP-FSU ainsi que les représentant-es des parents d'élèves FCPE et APE, les représentants des élèves et le représentant de la Mairie du XX s'opposent fermement à ce projet. C'est pourquoi nous voterons contre le tableau de répartition des moyens, qui applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme. En effet aucun texte officiel entérinant les annonces ministérielles n'a, à ce jour, été publié. Nous refusons de valider par notre vote un TMRD non réglementaire ! C'est la deuxième année consécutive que le ministère place les personnels de l'Éducation nationale et les usager-es dans le flou et potentiellement dans l'illégalité au moment où commence la tâche ô combien sérieuse et importante de préparer la rentrée suivante, c'est inadmissible !*

*Les représentants des personnels, parents, élèves et de la Mairie du collège Henri Matisse*